



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022

Le 20 octobre 2022 à 19h30, le Conseil Municipal de Saint-Aignan dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Eric CARNAT, Maire de Saint-Aignan.

DATE DE LA CONVOCATION : vendredi 13 octobre 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Éric CARNAT, Christine LEDYS, David DARDOUILLET, Zita GOMES, Jean-Pierre LEROY, Arlette LACÔTE, Xavier TROTIGNON, François BODIN, Evelyne POLY, Jean-Paul BERTRAND, Christelle CLÉVIER, Aurélie MOREL, Guy BORG, Guy GAUGRY, Philippe AUBERT,

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Claude SAUQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Guy GAUGRY, Madame Céline DELÉAN ayant donné pouvoir à Monsieur Eric CARNAT, Madame Emilie VEZIN ayant donné pouvoir à Madame Zita GOMES, Monsieur Jean-Luc MARCHI ayant donné pouvoir à Monsieur Xavier TROTIGNON,

Le quorum est présent.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Madame Aurélie MOREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DÉCLARATION DU MAIRE : sans objet.

ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE : sans objet.

Monsieur le Maire informe que la séance est ouverte à 19h30

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal et propose d'adopter le procès-verbal de la précédente séance. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1) **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- Présentation de l'analyse des coûts des fluides :
 - o Gymnase
 - o Salles associatives (Tennis de table – Dojo – Tir)
 - o Salle des fêtes
 - o Piscine
- Positionnement des élus sur les actions à mener pour réduire l'augmentation annoncée du coût des fluides sur le budget communal.

2) **INFORMATIONS DIVERSES**

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations,

Les décisions prises par le Maire depuis le 19 septembre 2022 seront présentées sur table le jour du conseil municipal.

Déclarations d'intention d'aliéner

N°	Notaire	Vendeur	Parcelle	Adresse	Décision
61/2022	Me Thibaut ROBERT	Mme Josette CARRE - CTS BŒUF	AH 272	28 Rue Maurice Ravel	Non-préemption
62/2022	Me Thibaut ROBERT	M. GABASIO Max	AX 173 AX185	3 Impasse de la Gitonnière La Gitonnière	Non-préemption
63/2022	Me Thibaut ROBERT	M. Léonard DANGLEANT	AB 382	Rue de l'Ormeau	Non-préemption
64/2022	Me Thibaut ROBERT	M. Christian BIGOT	AC 135 - 375 - 378	19 rue Pasteur	Non-préemption
65/2022	Me Thibaut ROBERT	SCI SAUQUET	AD 322 AD 323	1 rue de la Michellerie	Non-préemption
66/2022	Me Thibaut ROBERT	Mme Christine MENARD	AE 218	257 rue des sœurs	Non-préemption
67/2022	Me Thibaut ROBERT	M. CORBIN Serge	AH 155	6 Boulevard Jean Moulin	Non-préemption
69/2022	Me Thibaut ROBERT	M. Philippe FAGOT	AH71	25 avenue Jean Magnon	Non-préemption
70/2022	Me Thibaut ROBERT	M. LAUMONNIER Patrick	AB 150	25 - 27 rue Rouget de Lisle	Non-préemption
72/2022	Me Thibaut ROBERT	M. GABASIO Max	AX 173 AX 185	3 Impasse de la Gitonnière La Gitonnière	Non-préemption
73/2022	Me Thibaut ROBERT	SCI FAUCHEUX	AH 226 AH 230	10 Impasse de Verdun	Non-préemption

Décisions du Maire prises sur délégation

N°	Date	Objet
13	30/09/2022	Demande de subvention au Conseil Départemental pour le spectacle "Le vieux qui aimait les fautes d'orthographe"

Le premier point concerne l'analyse des consommations d'électricité et de gaz a été réalisée pour les bâtiments suivants : le gymnase, la salles associatives (Tennis de table – Dojo – Tir), la Salle des fêtes, la piscine.

Des graphiques sont présentés aux membres du conseil. Ces derniers seront commentés.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif ne sera pas d'économiser mais de réduire les coûts le plus possible et d'anticiper la hausse. Un certain nombre d'actions ont été menées depuis 2014 (panneau led, récupérateur d'eau de pluie, études sur des panneaux photovoltaïques).

Il a récemment été fait appel au Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais concernant les systèmes de chauffage actuels. Ces études sont en cours. Il s'agit d'une politique menée par l'équipe depuis 2014 et renouvelée depuis l'élection au dernier mandat.

L'objectif est d'essayer de maîtriser les factures sachant qu'il reste encore certains éléments inconnus à l'heure actuelle tels que les aides éventuelles de l'état.

L'état ne s'est pas encore exprimé. Actuellement, les aides sont destinées aux entreprises dont l'effectif est inférieur à 10 salariés

Monsieur le Maire présente le graphique concernant le gymnase :

Monsieur le Maire précise que nous assistons, ce soir, à un conseil municipal important puisque le but est que nous soyons des élus responsables qui devons anticiper les actions à mener. L'objectif de ce conseil est donc de se réunir pour en discuter ensemble. Monsieur le Maire précise que les décisions auraient pu être prises sans concertation mais l'objectif est d'en débattre ensemble notamment en raison des répercussions à prendre en compte pour les utilisateurs.

Concernant l'électricité, jusqu'à la fin de l'année 2022, le coût de l'électricité est estimé à 4 219€ (factures des derniers mois de l'année non encore reçues). Un estimatif de 5906 € est envisagé pour 2023.

Concernant le gaz, le coût serait de 36 005 € sur 2022 et environ 50 408€ sur 2023.

Nous pouvons nous étonner que Saint-Aignan est l'une des seules communes où le gymnase n'est pas communautaire. Des actions n'ont pas été menées dans le passé.

Nous pouvons nous poser la question sur ce qui a été entrepris dans le passé ou plutôt non entrepris dans le passé. Tout comme la piscine qui est restée communale. Nous allons donc désormais agir.

Après en avoir discuté avec les associations, les utilisateurs mais aussi avec le lycée professionnel qui utilise également le gymnase, nous proposerons d'avoir une température à 15°. Les douches resteraient donc en fonction.

Monsieur le Maire interpelle Madame Zita GOMES au sujet de l'électricité. Madame GOMES prend la parole pour expliquer qu'aujourd'hui seulement une lampe sur deux est allumée et demande si, pour les compétitions officielles le week end, toutes les lampes pourraient être allumées.

Monsieur le Maire reprend la parole en expliquant que des leds ont été installées au gymnase, car l'installation était très énergivore en électricité et valide l'allumage de l'ensemble des installations pour ne pas qu'il y ait de répercussions sur les matchs (hand, badminton ou autres sports). Il sera demandé d'être tout de même très vigilants.

Aucune question complémentaire n'est posée.

Monsieur le Maire présente le graphique concernant les salles associatives.

Deux points sont à distinguer :

Il s'agit d'un bâtiment dans lequel le chauffage est commun. Il alimente : la salle des jeunes mise à disposition de la Communauté de Communes Val de Cher Controis mais aussi les salles associatives avec notamment la salle de Judo, Krav Maga et Aïkido, la salle de tir et le tennis de table. Il est proposé là aussi de passer la température à 15°.

Pour ce qui est de l'électricité, les deux bâtiments disposent d'un compteur propre.

L'électricité de la salle des jeunes est donc gérée par un compteur indépendant pris en charge par la Ville.

Monsieur le Maire informe qu'il sera proposé à Monsieur Le Président de la Communauté de Communes Val de Cher Controis de reprendre ce compteur au nom de la Communauté de Communes pour supprimer cette prise en charge par la ville.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une rencontre est prévue avec Monsieur le Président la semaine prochaine, accompagné de Monsieur TROTIGNON, Maire adjoint aux finances et Madame Zita GOMES, Maire adjoint en charge de l'enfance jeunesse, pour évoquer ces points.

En parallèle, Monsieur le Maire précise qu'un système de temporisation de l'éclairage a d'ores et déjà été installé après avoir constaté que plusieurs associations laissaient les lumières allumées.

Monsieur AUBERT précise que pour certains sports, une température de 15° est basse.

Monsieur le Maire précise que les sports pratiqués dans la structure ne nécessitent pas une température élevée. La seule question qui se pose aujourd'hui concerne l'association du Tir à l'arme de poing.

Monsieur Le Maire informe qu'un rendez-vous est prévu avec le Président de l'association Dans le cas où l'association souhaite mettre le chauffage, Monsieur Le Maire leur proposera de signer une convention avec une prise en charge par l'association.

Aucune autre question n'est posée.

Monsieur le Maire présente le graphique concernant la salle des fêtes :

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie de Saint Aignan est l'une des seules communes à ne pas pratiquer de forfait fluide. Nous nous sommes donc renseignés auprès des collectivités voisines.

Il va donc être instauré un forfait fluide auprès des associations en fonction de leur but et de leur utilisation :

La proposition est la suivante :

TYPE D'ASSOCIATION	TYPE D'OCCUPATION	COUT LOCATION	COUT FLUIDE
Associations utilisant au moins une fois par semaine la salle des fêtes	Hebdomadaire	Gratuité	Gratuité - chauffage à 15 degré
Associations dont le siège social est à Saint Aignan	Exceptionnelle	1ère location : gratuite	Forfait fluides : 60€/jour toute l'année
		2ème location : 50%	
		à partir de la 3ème location : plein tarif	
Associations caritatives (Téléthon, Safi, Donneurs de Sang...)	Exceptionnelle	1ère et 2ème location : gratuite	Gratuité
		3ème location : 50%	
		à partir de la 4ème location : plein tarif	
Association hors Saint-Aignan	Exceptionnelle	Taux plein à chaque utilisation	Forfait fluides : 60€/jour toute l'année
Association intervenant à la demande de la Mairie lorsque l'intervention est gratuite	Exceptionnelle	Gratuité	Gratuité
Assemblées Générales	Exceptionnelle	Gratuité	Gratuité

Ce forfait de 60 € sera donc pris par une décision du Maire.

La mise en place de ce forfait permettra également de responsabiliser les utilisateurs. (Fermeture des portes, extinction des lumières... etc)

Après concertation du Président de l'association de Vivre et Sourire, il leur sera proposé de se rassembler dans la salle du foyer dont le chauffage est géré de manière indépendante. À l'exception d'un jeudi par mois durant lequel l'association pourra utiliser la grande salle.

Monsieur AUBERT interroge Monsieur le Maire sur le fait qu'aucun forfait ménage n'existe à Saint-Aignan. Monsieur le Maire remercie Monsieur AUBERT pour cette remarque très pertinente et propose que ce point soit étudié en commission finances au mois de novembre puis au conseil municipal de décembre en même temps que le vote des tarifs.

Monsieur le Maire présente le graphique concernant la piscine municipale :

En 2022, avec un estimatif jusqu'à la fin de l'année, le coût de l'électricité serait de 42 375 € et pour 2023, la dépense est estimée à 59 325 €.

Pour les consommations de gaz, en 2022 l'estimatif est de 31 441 € et de 44 017 € pour 2023.

Monsieur le Maire précise que c'est un crève-cœur de devoir prendre une décision importante pour la piscine.

Monsieur le Maire rappelle que pendant 2 ans la municipalité a œuvré pour réouvrir une piscine municipale.

Cet été la piscine a été ouverte 7 jours sur 7.

Plusieurs tableaux, notamment celui de la fréquentation, seront présentés à la Communauté de Communes pour montrer que cette structure est utilisée à plus de 72% par des administrés hors commune.

Ce débat va être ouvert à la Communauté de Communes, mais aujourd'hui, ce sont les Saint-Aignonais qui prennent en charge les factures.

Pour voir aboutir les projets pour 2023 et 2024, il est nécessaire de faire des choix et prendre une décision courageuse.

Monsieur le Maire propose de maintenir la piscine ouverte jusqu'aux vacances de la Toussaint pour permettre aux habitants de la Vallée du Cher et aux Saint-Aignonais de bénéficier de la piscine pendant les vacances scolaires et de la fermer après les vacances et ce, jusqu'à Pâques.

Monsieur le Maire ajoute que la commune peut être fière des séances d'Aisance Aquatique, soutenues par l'état. Ces séances ont été maintenues et ont bénéficié aux villes de Noyers, Couffy, Châteaueux...etc.

La ministre des Sports avait choisi Saint-Aignan pour lancer ces séances.

Monsieur le Maire fait part de ses remerciements à l'État ainsi que Monsieur le Préfet pour l'aide financière maintenue via le Ministère Jeunesse et Sport.

Une seconde action doit être menée concernant le chauffage du bassin extérieur qui représente 750m³ et dont le coût de chauffage est important. Pour mémoire le bassin intérieur, couvert représente 160m³.

Après étude des coûts en collaboration avec les agents municipaux de la piscine, Madame Céline JOURDAIN, Monsieur Brunon VILAIN, ainsi que Monsieur Yann BODET, Directeur du Service Jeunesse et Sport ; il est proposé de diminuer fortement le chauffage de grand bassin.

La piscine sera vidée en partie pour ne pas endommager les bassins. Ce qui évitera les frais de traitement de l'eau (10m³ d'eau nécessaire par semaine pour le traitement).

Madame GOMES souhaite revenir sur le dispositif d'aisance aquatique.

Cette dernière indique « je n'ai pas donné mon autorisation ni pour être filmée ni pour être enregistrée »

Monsieur Le Maire précise que si quelqu'un le fait dans la salle, il fera l'objet de poursuites car le personnel municipal n'a pas donné d'autorisation au préalable d'être filmé.

Il était important de maintenir le dispositif d'aisance aquatique car ce dispositif novateur a répondu aux problèmes nationaux de la noyade. Les deux écoles de Saint Aignan ont participé et ont souligné le professionnalisme de Bruno VILAIN, responsable bassin.

La Directrice de l'école élémentaire a précisé que c'est la première année où ses élèves sont aussi à l'aise dans l'eau. (137 enfants cette année).

Aucune question sur ce point.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Commune utilise des bâtiments communaux :

Les bâtiments utilisés par la Communauté de Communes sont mis à disposition gratuitement à cette dernière. Certains travaux ont été réalisés dans les locaux, Monsieur le Maire remercie les services techniques et précise que ces travaux ne sont pas refacturés à la Communauté de Communes.

Il est donc proposé d'ouvrir les négociations avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes Val de Cher Controis pour proposer une refacturation des fluides pour les bâtiments suivants :

- Centre de loisirs (2 salles dans l'école maternelle, le préau, le hall (179m²) et restaurant scolaire). Il sera proposé une facturation au prorata de la surface utilisée mais aussi des jours d'utilisation
- Salle des jeunes :
 - o le contrat d'électricité pourra être transféré directement à la Communauté de Communes puisqu'il s'agit d'un point de livraison indépendant
 - o le chauffage, commun avec les salles associatives, pourra être refacturé au prorata de la surface.

Monsieur le Maire ajoute qu'aujourd'hui nous n'avons plus les moyens financiers de porter seul ces charges.

Monsieur le Maire propose d'évoquer les choix concernant l'éclairage public.

Le graphique présenté reprend le coût des années 2021 à 2023 (prévisionnel).

Tous les ans, la commune investie à la fois dans de nouvelles technologies pour les lampadaires existants entre 30 000 et 80 000 € mais aussi pour changer des modèles très énergivores (ballon fluo). Ce changement entraîne une économie non négligeable (36% d'économie par point lumineux).

Il a été décidé, après concertation avec les collègues de l'association des maires du Loir-et-Cher mais aussi l'association des maires ruraux, de diminuer les horaires d'allumage de l'éclairage public.

Pour rappel, la commune est équipée de 34 armoires soit environ 558 points lumineux

Horaire d'extinction avant :

23h : Avenue Jean Magnon

1h du matin : centre-ville

Minuit : tout le reste de la ville

Allumage le matin : 6h

Horaire d'extinction à compter du 28/09/2022 :

22h : sur toute la ville

Allumage le matin : 6h.

Cet horaire a été déterminé pour ne pas pénaliser les trois grosses structures dont les employés prennent leurs services tôt, à savoir le centre hospitalier, l'entreprise ACIAL qui a changé ses horaires pour des raisons économiques, et le Zooparc de Beauval et notamment ses hôtels.

Monsieur le Maire rappelle que toutes les armoires sont désormais équipées d'horloges astronomiques qui permettent de régler l'éclairage uniformément sur toute la commune.

L'entreprise BOUYGES a détaillé les effets de ces nouvelles mesures :

- Le fait d'allumer l'éclairage le soir 15mn plus tard que le coucher théorique du soleil et de le couper le matin 15 mn avant le lever théorique du soleil fait gagner en heures d'allumage par an l'équivalent de 7 jours de fonctionnement soit 168h de fonctionnement pour l'ensemble de l'installation.
- Avec la nouvelle programmation coupure de 22h à 6h, l'éclairage va fonctionner 1200 heures par an. Alors qu'avec une coupure de minuit à 6h, comme avant, l'éclairage fonctionne 1930 heures par an. Avant les changements de programme de septembre, il existait plusieurs programmations différentes donc il s'agit d'une moyenne

Pour l'été, l'extinction se fera à une 1h du matin au lieu de 2h auparavant.

De plus, l'allumage des décorations de Noël se fera sur une dizaine de jour, du 16 au 26 décembre. Les années passées, les décorations étaient allumées durant 3 semaines.

INFORMATIONS DIVERSES :

Le prochain conseil municipal aura lieu en décembre.

La patinoire sera maintenue et mise en place pour la troisième année du samedi 10 décembre jusqu'au 24 décembre. L'objectif est de garder l'attractivité de la commune avec notamment le marché de Noël qui aura lieu le samedi 17 décembre.

Monsieur le Maire précise que plusieurs points pourront être revus en commission de finances.

Monsieur le Maire précise qu'aucune délibération n'ayant été prise lors de ce conseil, un compte rendu succinct, bien que la loi ne l'impose pas, sera affiché en Mairie et ce afin d'informer les Saint-Aignanis et Saint-Aignanaises de ce qui a été décidé et des orientations évoquées ce soir lors du conseil.

Monsieur le Maire tenait à remercier l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur responsabilité et leur clairvoyance par rapport aux décisions et aux objectifs donnés.

Monsieur le Maire précise avoir une pensée pour les deux personnels de la piscine qui seront encore mis à contribution pour changer d'activité pendant 5 et 6 mois comme lorsque la piscine a brûlé ; ils ont su s'adapter et être à l'écoute de leurs collègues.

Madame Gomes prend la parole et précise qu'elle espère que les élus du territoire comprendront cette lourde décision de fermer la piscine prise à contrecœur.

La séance levée à 20h15.

ERIC CARNAT
Maire



Aurélien TOREL
Secrétaire de séance

Morel